

La comptabilité des sociétés :

(1)

- { Société de personnes (SNC) : société à nom collectif
- Société de capitaux (SA) : société anonyme

Pour construire on passe par deux étapes : S.N.C
SNC

1^{er} étape subscription du capital (Promesse d'apport)

Capital = nature (ensemble des biens de créances apport par un associé)
2 types d'apports ↗
 numéraire (l'argent exclusivement)

Capital SNC = (Apport nature + Apport numéraire)

Alt : Si il y'a dettes nous aurons des apports mixtes
apport (Actifs + dettes) dans ce cas on calcule l'apport net.
composé

⇒ Capital SNC = (Apport net + Apport numéraire)

Apport net = Apport nature - dettes
(Actifs)

Pour faire subscription il suffit de débiter le compte associé (4501, 4502, 4503) ↗
(promesse d'apport) (on débite en somme) ↗
la somme doit être créditée dans le compte 100 (Capital) ↗
chacun à son nom ↗ associé

Une fois terminée la subscription ou la promesse d'apport :

2^{em} étape la réalisation des apports (libération des apports)

Consiste à débiter le compte d'actif (classe 2, classe 3, classe 4 concernées
s'il ya des créances et classe 5 trésorerie
on crédite les associés 4501 par le
même montant dans la promesse)

3^{em} étape (Opération) : Frais d'établissement

(Partie des investissements) = (l'ensemble des dépenses payées par
les associés lors de la création de la société)

Leurs écriture comptable doit s'enregistrer dans le compte (2000)

Si avec TVA 4350 et on crédite le compte banque le (mode de paiement)

l'objectif de l'écriture des frais 2 objectifs ou intérêts pour la société
→ l'optimisation de la charge fiscale (diminuer les charges fiscales)

→ la non majoration du résultat (améliorer les résultats de l'entreprise)

SA (Société des capitaux)

(Actions)

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{SA} \\ \text{Capital} = N \times V = \text{nombre d'actions} \times \text{la valeur d'une action} \\ \text{Capital} = \text{Capital appelle'} + \text{Capital non appelle'} \\ \text{Capital} = \text{apports en nature} + \text{apports en numeraire (precedente)} \end{array} \right.$$

Difference =

- dans SNC le capital vient à la subscription on attend pas la libération (peuvent obligatoirement être réalisées au mm jour)
 - dans SA (capitaux) (On n'emmène pas tout le capital au même temps . Pourquoi ?
(Une grande société qui veut faire un grand investissement le droit à déclarer que les bénéfices ne seront pas recoltés rapidement et à fin de l'année 31/12 chaque associé viendra chercher sa part (la 1^{er} année) c'est pour cela on a le capital appelle' et non appelle')

$$\underline{\text{SA}} : \text{Capital} = \underline{N \times V} \underline{N}$$

actions nature → si y'a pas = apport nature ou apport net
 action numeraire = valeur nominale de l'action

= rapport numeraire
valeur nominale

$$\Rightarrow \text{Capital} = N_{\text{total}} \times V$$

Capital K : Capital appelé : apports en nature doivent être libérés en totalité
appelé , non appelé le jour de la subscription

Capital appelle = T apports nature ou apport net (dettes) + minimum $1/4$ du numeraire.

Capital non appelle' = Capital - Capital appelle' + (le reste)
(toujours numérique)

LA COMPTABILISATION : 2 étapes < promesse d'apport (subscription du capital)
libération des apports

Promesse d'apport : Je débite 109 je credite 100 1 → capital non appelé
 Je débite 450 je credite 100 2 → capital appelé

réalisation des apports : Je débite tous les actifs avec la banque et je credite les passifs avec 451 → avec le montant dans la promesse

regularisation : (après la réalisation)

Capital appelle et versé on débite 1002 et on crédite 1003 → le même montant dans la régularisation

Reste du capital non appelle (la société aura besoin de l'argent)
Elle va faire l'appel du Capital

Pour comptabiliser l'appel je débite 451 et je crédite 109

appell : $\frac{1}{4}$ ou $\frac{2}{4}$ ou 2^e quard ou 3^{em} quard

$\frac{1}{4}$ + 2^{em} quard (un autre quard)

Comment on calcule $\frac{1}{4}$ ou $\frac{2}{4}$ de quoi :

(N'action en numéraire \times valeur nominale \times nombre de quards appelle)

je débite 451 et je crédite 109 avec ce montant

Et je fais la régularisation : je débite 1001 et je crédite 1002 avec le montant d'appel

* Réalisation après appel (apports numéraire) : Je débite banque et je crédite 451 avec le même montant de l'appel.

Régularisation (après chaque réalisation) : Je débite 1002 et je crédite 1003 avec le même montant de 451. (réalisa)

Attention : On peut avoir des problèmes lors de la réalisation des apports appelés (par exemple l'un des actionnaires décide de payer par anticipation ses apports)

Dans ce cas on a une anticipation (jour de libération) (dernier appel
on ne peut pas avoir une anticipation)

TRAITEMENT D'UNE ANTICIPATION :

(le jour de la réalisation des apports)

Ex: Supposons une société, lors de la promesse ils annoncent la moitié du capital et donne une autre date après la réalisation des apports initialement la société appelle $\frac{1}{4}$ mais Mohamed détient (un nombre d'actions) libres en totalité ou une part. (Il est anticipé par rapport aux autres) (anticipe de $\frac{1}{4}$)

Calcul du montant d'anticipation = Nombre d'actions de l'actionnaire \times la valeur de l'action \times nombre de quards anti

Calcul du montant dans la banque = montant appel + anticipation de Mohamed

L'écriture comptable : change au jour de la réalisation (l'anticipation n'a pas de temps fixe elle peut ne

réaliser à la première réalisation)
sauf le dernier appel

je débite banque et je credite 451 et 452 (au moment
montant appelle de réalisation)

le montant de l'anticipation

regularisation : 1002 débité par le montant dans 451 et je credite 1003 par le même montant

* Un appel après l'anticipation : ex : l'anticipation de Med (200 000) la société a appellé le dernier quart on fait l'écriture de l'appel quon connaît on débite 451 on credite 1002 par le montant ($\frac{1}{4} \times \text{nombre d'action} \times \text{valeur nominale}$) après regularisation (débité 1002 credite 1002)

ensuite on fait la réalisation (nouvelle) après le dernier appel : Je débite 452 et Je débite banque (Mohamed n'apporte) et je credite 451

pas
le montant de la banque = l'appel - anticipation Med ($\frac{1}{4}$) (on diminue seulement ce qu'on a appellé même s'il a anticipé $\frac{2}{4}$ ou $\frac{3}{4}$)
après on fait regularisation on débité 1002 par le montant de la réalisation et on credite 1003 par le même montant.

En cas de retard : (de faillante) jour de réalisation (Banque = Appel - Retard)

Retard (de faillante) = Nactions x valeur nominale de l'action, nom de quart appeler

L'écriture de réalisation : réalisation débité 453 (montant de retard) et on débite banque et on credite 451 (montant de l'appel)

regularisation : on débité 1002 et on credite 1003 (par le montant dans 451 dans réalisation (l'appel))

* Si la personne revient : on fait la réalisation de faillante :

On débité banque (550) et on credite 453 (Retard) et on credite 772 (intérêt)
(retard + intérêt) intérêt

* Si la personne ne revient plus : On passe par des étapes :

1) Vente des actions : On débité banque et on credite 453 (Prix de vente)

avec Prix de vente = Nactions vendues x la valeur de vente

(3)

2) Imputation des intérêts et frais :

$$\text{Intérêt} = \text{montant de retard} \times \text{taux d'intérêt} \times \frac{J}{360} \text{ ou } \frac{M}{20}$$

(Jour du retard)
(Jour de libération jusqu'à
le jour de l'imputation)

dans le 2^e cas

Dans ce cas on débite 453 et on crédite 772 et on crédite 07920 (Frais)
(intérêts)

Soldé du compte de factant :

$$\text{On calcule Banque} = \text{Prix de vente} - (\text{Retard} - \text{Intérêts} - \text{Frais})$$

Si montant positif : débite 453 et on crédite Banque

Si négatif : débite Banque crédite 453.